

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 130

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 22

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« la victime »

le mot :

« le mineur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.